

Horaires ouverture au public :

Lundi - mardi – jeudi – vendredi :

08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Mercredi - samedi : **08h30 à 12h00.**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Convocation du 27 septembre 2021

Le trente septembre deux mil vingt et un à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente, à huis clos en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de Monsieur Bruno DARDAILLON, Maire.

Sont présents : Bruno DARDAILLON, Jean-Luc PASQUIGNON, Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE, Hélène CARRIERE, Claire LONGINE, Jimmy PICAUD, Katy THIERRY.

Sont absents excusés : Marcel COUILLIEZ a donné procuration pour voter en son nom à Guy DEBROSSE, Danielle BUCHER a donné procuration pour voter en son nom à Bruno DARDAILLON, Patrick DEPALLE a donné procuration pour voter en son nom à Marie-Claude GUIGNAT, Roger TISSIER a donné procuration pour voter en son nom à Guy DEBROSSE.

Sont absents : Bertrand PARINAUD.

Monsieur PICAUD Jimmy est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 27 août 2021

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du dernier conseil municipal par le biais du compte rendu, celui-ci est adopté par 12 voix.

2. Retrait délibération du 27 août 2021 n°210827.00

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°210827.00 ayant pour objet la création de poste d'un adjoint technique pour assurer les missions de surveillance de la cour d'école et d'entretien des bâtiments communaux. Celle-ci se basait sur l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 mais cet article n'était pas le bon. La délibération portant création d'un emploi permanent pour les missions exercées et annoncées ci-dessus, doit être prise selon l'article 3-3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : pour les communes de moins de 1000 habitants.

3. Création de poste : Agent technique territorial

Délibération n°210930.01 portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent et relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel (*en application de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : pour les communes de moins de 1 000 habitants*) pour assurer les missions suivantes : surveillance de la cour d'école et entretien des bâtiments communaux.

4. Classe de mer : allongement de la subvention

Délibération n°210930.02 : Demande d'allongement de la subvention pour la classe de mer

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande (datée 28 juin 2021) formulée par les enseignantes de l'école de La Celle-Dunoise appartenant au RPI La Celle-Dunoise et St Sulpice le Dunois qui sollicitent un allongement de la subvention pour le projet de « classe de mer – octobre 2021 ». L'allongement de cette subvention s'élève à un montant de 1 010,00 €.

5. Admission dette « créances éteintes »

Délibération n°210930.03 : Dettes admises en « Créances éteintes » - Compte 6542 au budget principal et au budget de l'eau et assainissement

Suite à des mesures d'effacement de dettes imposées par la commission de surendettement de la Creuse, La Trésorerie de la Souterraine demande l'admission au compte 6542 « Créances éteintes » les sommes suivantes : 2 386,61 € sur le budget principal et 396,05 € sur le budget de l'eau.

6. Questions diverses

a. Devis divers

Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis ;

- 1) Relatif à des travaux d'enrochement pour les lagunages, il s'élève un montant de 1550€ HT.
- 2) Concerne 3 chantiers différents :
 - Captage du Mas Saint Jean, travaux de serrurerie : 318€ HT
 - Cimetière, portail à réparer : 160€ HT.
 - Château d'eau de Montrignat, reprise de deux poteaux : 124€ HT.

a. Commission de contrôle du répertoire électoral unique (REU) et commission sociale

À la suite de la démission de Rémy ARCIN, conseiller municipal, la refonte de la commission du REU se voit nécessaire. En effet, Monsieur PARINAUD deviendra délégué titulaire et Monsieur TISSIER, délégué suppléant. Ce changement intervient à la demande de la Préfecture en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal.

Monsieur ARCIN sera remplacé par Monsieur DEBROSSE au sein de la commission sociale.

b. Point sur le numérique

Une élue informe le conseil municipal de la réunion qui s'est tenue à la communauté de communes du Pays Dunois sur le Numérique. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2022, un certain nombre de démarches administratives seront dématérialisées. Le département de la Creuse souhaite, à ce titre, mettre en place des conseillers numériques dont leur mission principale sera d'accompagner les administrés sous forme d'ateliers. Ces conseillers délivreront alors des « chèques numériques » qui permettront à la population d'accéder à ses ateliers. La médiathèque de Saint Sulpice le Dunois sera partenaire de cette opération. La conseillère numérique en charge du secteur du Pays Dunois est Madame BOUBEKEUR Leïla, elle sera amenée à se déplacer dans la commune pour aller à la rencontre des administrés afin de recenser leur besoin.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

Bruno DARDAILLON

